



Compte rendu COPIL NATURA 2000 (Visioconférence) Site FR 7200804 « Réseau hydrographique de la Pimpine » du 27 novembre 2020 – Bilan d'activité 2020

Membres participants :

- La Communauté de communes des portes de l'Entre-Deux-Mers.
- Madame CANDON, association Terre & Océan.
- Monsieur VEYSNY, Directeur de l'association Terre & Océan.
- Monsieur Gaël BARREAU, association Terres & Océan.
- Madame COLINET, adjoint au maire de Carignan-de-Bordeaux en charge de la transition écologique et représentant de la Communauté de communes des coteaux bordelais au SIETRA.
- Monsieur Christophe COLET, Commune de Sadirac et du Syndicat intercommunal d'étude, de travaux et d'aménagement de la Pimpine.
- Monsieur LATASTE, Vice-Président du Syndicat intercommunal d'étude, de travaux et d'aménagement de la Pimpine.
- Monsieur Hugo MOLINIER, Chef de projet du plan paysage à la Communauté de communes des portes de l'Entre-Deux-Mers.
- Monsieur Gislain PONCIN, Syndicat intercommunal d'étude, de travaux et d'aménagement de la Pimpine.
- Monsieur Claude FOURNIER, Vice-Président de l'APPMA du Gestas.
- Monsieur Patrick GUEGAN.
- Monsieur DANIEL, habitant de Sadirac et refuge LPO.
- Monsieur DELEBECQ, Centre Régional de la Propriété Forestière.
- Madame Lucie RUPIL, Centre Régional de la Propriété Forestière.
- Monsieur Dominique DUPHIL, Président de l'AAPPMA de la Vallée de la Pimpine.
- Madame Colette GOUANELLE, association SEPANSO.
- Madame CARDON, association Terre et Océane.
- Madame Fanny HEINRICH, Groupe Chiroptère d'Aquitaine.
- Monsieur Alexandre DUMAITRE, Direction Régionale de l'Écologie, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle Aquitaine.
- Madame Sophie EYHERABIDE, Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.
- Monsieur Quentin DILASSER, responsable de l'antenne Gironde, CEN Nouvelle-Aquitaine.
- Monsieur Laurent COURAU, Chambre d'agriculture de la Gironde
- Madame Manon DANIAU, Co-Animatrice Natura 2000, Chambre d'agriculture de la Gironde.
- Monsieur Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000, CEN Nouvelle-Aquitaine.

Structure excusée :

- Madame BUCCIO, Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde.
- Conservatoire Botanique National Sud Atlantique.
- Service des carrières du Département de la Gironde.
- Agence de l'Eau Adour Garonne.
- Département de la Gironde.
- Association Départementale des Piégeurs Agréés de la Gironde.

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 27 novembre en visioconférence, sous la présidence de Madame Sophie EYHERABIDE, représentante de Madame la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde, excusée.

Madame EYHERABIDE adresse un message de bienvenue aux membres participants rappelle le contexte de l'animation et présente l'ordre du jour.

Cette séance du COPIL est animée par Monsieur TARTARY, Animateur Natura 2000 du site au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN NA). La présentation est téléchargeable sur le serveur du CEN dédié au site et sur le site de la préfecture de la Gironde :

<https://cloud.cen-nouvelle-aquitaine.org/index.php/apps/files/?dir=/NATURA%202000/VALLEE%20DE%20LA%20PIMPINE&openfile=32046>

Ou

<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Sites-terrestres-du-departement-ou-interdepartementaux-geres-par-la-Gironde-33>

Monsieur DILASSER (CEN Nouvelle-Aquitaine) rappelle que le DOCOB a été validé en 2008. L'année 2020, objet de ce COPIL, marque la première année de la troisième phase d'animation. Cette année particulière a été marquée par la crise sanitaire qui impacte le plan d'intervention.

De plus, il est important de souligner l'intérêt du partenariat entre le CEN NA et la Chambre d'agriculture de la Gironde dans le cadre du groupement pour la co-animation du site.

Par ailleurs, l'animation Natura 2000 sur le site de la Pimpine s'inscrit aussi dans une démarche plus large de maîtrise d'usage et foncière menée par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Dans ce cadre, et grâce au soutien de nos partenaires financiers et techniques, notamment la Région Nouvelle-Aquitaine, l'antenne Gironde du CEN NA développe une approche foncière et partenariale en articulation et en complémentarité notamment avec le site Natura 2000 du Réseau hydrographique de la Pimpine et de celui des carrières de Cénac.

Pour finir les propos introductifs, l'animateur présente le site Natura 2000 du Réseau hydrographique de la Pimpine qui couvre 281 ha sur le bassin versant de la Pimpine et permet la conservation de 19 espèces d'intérêt communautaire, essentiellement liées au cours d'eau. Ce site est intimement lié en terme de fonctionnement écologique à celui des carrières de Cénac, notamment pour la conservation des chauves-souris.

- **Présentation de la troisième tranche d'animation 2019-2023**

L'animation est portée par l'Etat (DDTM 33). Elle est déléguée par un marché public auprès du groupement constitué du Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine et de la Chambre d'agriculture de la Gironde.

Le CEN NA a désigné Pascal TARTARY comme animateur du site. Il s'occupe des relations avec les partenaires, des études d'incidences et des expertises spécifiques sur les habitats et les espèces naturelles.

La Chambre d'agriculture de la Gironde a nommé Manon DANIAU comme co-animatrice du site. Elle a en charge les relations avec le monde agricole et les expertises agro-écologiques dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques.

- **Actions entreprises en 2020**

- Réalisation de deux notices de gestion. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une propriété et de définir les actions pour y répondre. Il sert de base pour une réflexion de mise en œuvre d'actions de gestion sur le site. En 2020, le CEN Nouvelle-Aquitaine et Chambre d'agriculture ont entrepris la rédaction de deux notices de gestion sur le bassin-versant et démarché deux autres propriétaires. Ces deux derniers sont favorables pour bénéficier de cette expertise. Les conclusions seront connues dans le courant du premier semestre 2021.
- Charte Natura 2000. Un nouveau contractant à la charte a été enregistré en 2020. Cela porte à deux le nombre de signataires de la charte. La charte conclue avec l'association 1 arrive à échéance en 2021, nous l'invitons à revenir vers nous, pour si elle le souhaite, renouveler son engagement. Le SIETRA indique qu'il serait favorable à la signature de la charte. Monsieur Lataste ajoute qu'il est important qu'à travers le SIETRA, les collectivités s'engagent dans la charte.

Tableau I : Bilan courant de la contractualisation à la Charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
Association 1	2017 – 2021	-	Milieux aquatiques Milieux humides temporaires	-	-
Association 2	2020 - 2024	-	-	Activité naturaliste	-

- Mesures agro-environnementales et climatiques. Une enquête auprès des principaux agriculteurs (11) du site est en cours de finalisation pour savoir si un projet agro-environnemental et climatique pourrait être développé lors de la prochaine programmation de la Politique Agricole Commune. Ce projet permettrait aux agriculteurs de pouvoir bénéficier d'aides en contrepartie de la modification de leurs pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces du site. Cette enquête devrait déboucher sur la rédaction de notice de gestion.
- Etude d'incidence : Un projet de lotissement a été soumis à ce régime en 2020. L'animateur a fait remonter ses remarques auprès des services de l'Etat. Ces derniers ont demandé une meilleure intégration des enjeux du site dans le projet, notamment sur le plan des chauves-souris.

Tableau II : Bilan courant des projets soumis à évaluation d'incidence sur le site

Identifiant	Procédure	Objet	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
Projet 1	Etude d'incidence au titre des études environnementales	Construction d'un lotissement	2 ha	Hors du site	Favorable
Projet 2	Schéma	PLU			Favorable
Projet 3	Cas par cas	Construction d'un lotissement	-	Hors du site	Pas de retour d'information

Projet 4	Etude d'incidence au titre des études environnementales	Construction d'un lotissement	1,4 ha	~ 0%	Favorables sous réserve
-----------------	---	-------------------------------	--------	------	-------------------------

- **Communication et sensibilisation**

Une nouvelle page internet du site Natura 2000 va voir le jour. Plus adaptée aux exigences du moment en matière de sites internet, cette page intègre de nouvelles rubriques :

- une page d'accueil avec des actualités ;
- une page de présentation de la démarche Natura 2000 à différentes échelles géographiques ;
- une page de présentation du site avec une cartographie et la liste des espèces ;
- une page dédiée aux outils de gestion avec les contrats Natura 2000, les mesures agro-environnementales et la charte ;
- une présentation des évaluations des études d'incidence ;
- un formulaire de contact ;
- une rubrique spécifique de téléchargement des principaux documents de la vie du site.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site suivant : <https://reseau-hydrographique-pimpine.fr/>

Ce site est transférable en cas de changement d'animateur. Il sera opérationnel dans quelques jours.

- **Présentation succincte des extensions sur le site**

En 2019, une proposition d'extension portée par les communes a été engagée. Cette année, elle est entrée dans sa phase d'investigation écologique. Les résultats présentés rapidement ci-dessous ont été détaillés lors du comité de pilotage.

Tableau III : Détail des propositions d'extension sur le site de la Pimpine.

Secteur d'extension	Habitats présents	Enjeux de conservation	Surface	Détails
Espaces naturels sensibles du Grand Parc	Forêt et cavités	Habitat d'espèce pour le grand capricorne, le lucane cerf-volant et les chauves-souris forestières	12,28 ha	Poursuite de la démarche d'extension
Parcelles Peyrepin	Prairie humide et mésophile enfrichée	Habitat d'espèce pour la loutre et le vison d'Europe, ainsi que pour la damier de la succise, le cuivré des marais et les chauves-souris (chasse)	3,87 ha	Poursuite de la démarche d'extension
Parcelles du Petit Macon	Forêt et cavités	Habitat d'espèce pour le grand capricorne, le lucane cerf-volant et les chauves-souris forestières	13,21 ha	Poursuite de la démarche d'extension
Parcelles du Rocher	Forêt et cavités	Habitat d'espèce pour le grand capricorne, le lucane cerf-volant et les	9,28 ha	Poursuite de la démarche d'extension

Secteur d'extension	Habitats présents	Enjeux de conservation	Surface	Détails
		chauves-souris forestières		
Forêt communale du Petit Maitre	Forêt	Habitat d'espèce pour le grand capricorne, le lucane cerf-volant et les chauves-souris forestières	9,28 ha	Poursuite de la démarche d'extension
Parcelles du Château de Canteloup	Prairie de fauche	Zone de chasse pour les chauves-souris	3,87 ha	Exclusion de l'extension (refus des propriétaires)
Parcelles du Roncot	Forêt de robinier	-	2,06 ha	Exclusion de l'extension (Pas d'intérêt écologique)
Parcelles de prairies de Garreau	Prairie de fauche	Zone de chasse pour les chauves-souris	3,20 ha	Poursuite de la démarche d'extension
Parcelles de pâture Garreau	Prairie pâturée	Zone de chasse pour les chauves-souris	1,91 ha	Poursuite de la démarche d'extension
Parcelles forestières de Sendrol	Forêt	Habitat d'espèce pour le grand capricorne, le lucane cerf-volant et les chauves-souris forestières	1,91 ha	Exclusion de l'extension (refus des propriétaires)
Parcelles en prairie de Sendrol	Prairie de fauche, prairie pâturée et prairie humide	Habitat d'espèce pour la loutre et le vison d'Europe, ainsi que pour la damier de la succise, le cuivré des marais et les chauves-souris (chasse)	4,15 ha	Exclusion de la partie non humide (refus des propriétaires)

Le CRPF demande si il est prévu de faire des contrats Natura 2000 sur les parcelles de chênes pédonculés et de chênes verts prévues dans ces extensions. Monsieur Tartary répond que c'est l'objectif à terme, mais que pour le moment la finalisation du périmètre avec extension reste la priorité.

- **Présentation du programme d'animation foncière du CEN NA sur le site**

Le CEN Nouvelle-Aquitaine présente la démarche d'animation foncière qu'il conduit sur le site dans le cadre de la feuille de route régionale Néo Terra de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette démarche se veut être en cohérence et en complémentarité avec les autres politiques publiques du territoire et support de projets agro-environnementaux pour la gestion des sites. Ce point pourrait représenter une perspective fédératrice en 2021 avec les partenaires locaux en appui de l'animation du site et des objectifs Natura 2000 de protection et de valorisation du patrimoine naturel.

- **Programme d'action et perspectives pour 2021 :**

- Prise de contact élargie auprès de toutes les collectivités du site.
- Poursuite des démarches de diagnostic d'exploitation (MAEC/Charte).
- Poursuite des démarches de diagnostic parcellaire (Contrat Natura 2000/Charte).
- Propositions de contractualisation (Charte/Contrat).

- Appui aux démarches du territoire (SCOT, PLU, etc.).
- Concrétiser les démarches d'extension sur le site.
- Réalisation d'animation foncière sur les secteurs identifiés en articulation avec l'animation du site (dans le cadre de la démarche foncière du CEN Nouvelle-Aquitaine).

- **Autres points évoqués :**

La communauté de communes des portes de l'Entre-Deux-Mer porte un Projet d'Alimentation de Territoires (PAT). Elle souhaite une rencontre avec Monsieur Tartary afin de travailler en collaboration sur ce dossier.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Pimpine, une coordination et un partenariat entre l'animateur du site et le SIETRA est à renforcer.

Les interactions entre les sites Natura 2000 de Cénac et Pimpine étant très fortes, il est proposé au comité de pilotage de ne faire qu'un unique COPIL à l'avenir. Les membres du COPIL sont favorables à cette proposition.

- **Relevé de décisions**

Le bilan d'animation est validé.

Le programme 2021 est validé.

La poursuite de la procédure d'extension des parcelles est validée

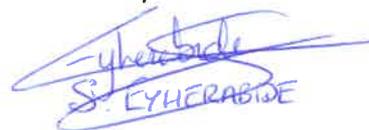
La tenue d'un COPIL commun avec le site des « carrières de Cénac » est validé.

L'animateur se rapprochera du SIETRA pour la signature de la charte et engagé une collaboration / partenariat avec les actions du PPG de la Pimpine.

L'animateur se rapprochera des communautés de communes la bonne prise en compte des extensions avec les projets de développement ou d'activités (ex. PAT)

L'ordre du jour étant épuisé et aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée.

Le président du Comité de pilotage,
ou son représentant



S. LYHERABIDE